



Les Ponts de Cé, le 20 novembre 2017

Modification de la procédure en cas de FORFAIT pour les rencontres désignées officiellement

Jusqu'à présent lorsqu'une équipe est forfait son club devait avertir la commission sportive par courriel sportive@basketball49.fr.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la CDO pour désigner des arbitres tous les week-ends il s'avère aujourd'hui que la priorité doit être donnée pour ce type d'information à la CDO. Cela permettra de revoir des désignations, éviter des déplacements inutiles.

Désormais, en cas de forfait d'une équipe les clubs doivent suivre la procédure suivante :

- avertir du forfait auprès du secrétariat du Comité jusqu'au vendredi midi secretariat@maineetloirebasketball.org.
- à partir du vendredi midi prévenir la CDO sur le téléphone d'urgence de la CDO 06 07 85 81 26

Salutations sportives

Bruno CHARBONNIER
Président de la CDO

Bénédicte ALLARD
Présidente de la commission sportive